

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité.

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

FAN JET FALCON (TOUS TYPES)

PORTE PASSAGERS

Des incidents ont montré que par suite d'usure ou de mauvais réglage, une insuffisance de verrouillage peut apparaître et occasionner l'ouverture de la porte dans le cas de vol à faible pression relative de cabine.

En conséquence, les mesures suivantes sont rendues impératives :

1) - Dans les 50 heures de fonctionnement qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité, et au plus tard le 20/6/78, effectuer suivant les instructions du Bulletin Service AMD 604 :

A - Le contrôle de l'enclenchement de la poignée extérieure sur sa gache.

B - Le contrôle du réglage du microcontacteur sur verrou de porte passagers.

NOTA : Le bulletin service AMD 604 introduit une révision temporaire du manuel de vol spécifiant que la vérification de la fermeture et du verrouillage de la porte passagers est du ressort de l'équipage.

2) - En cas d'insuffisance de l'enclenchement décelée au cours de l'inspection définie au paragraphe 1.A., effectuer une réparation immédiate :

- par montage d'un pêne en acier, suivant les instructions du Bulletin Service AMD 615.

- ou à défaut, et dans l'attente de la disponibilité des lots du Bulletin Service AMD 615, par montage d'une poignée identique neuve si l'usure est localisée sur la poignée.

3) - L'inspection demandée au paragraphe 1.A est à renouveler tous les 6 mois jusqu'à l'application du Bulletin Service AMD 615.

4) - Au plus tard le 30 septembre 1978, procéder à l'installation d'une plaquette consigne de verrouillage et d'une vignette symbole suivant les instructions du paragraphe 2.K du Bulletin Service AMD 616;

5) - Au plus tard le 31 juillet 1979, procéder à l'adjonction d'un microcontacteur de signalisation, suivant les instructions du B.S. AMD 616, afin de donner au pilote une information permanente par signalisation lumineuse du verrouillage de la poignée de porte passagers.

Cf. : S.B. AMD-BA n° 604 -- 615 et 616

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 24 MAI 1978

Date : 17/5/1978

Matériel : AVIONS MARCEL DASSAULT
BREGUET AVIATION - FAN JET
FALCON (TOUS TYPES)

Référence : 78-80-12 (B)